

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse

**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse

**Band:** 92 (1983)

**Heft:** 2

**Rubrik:** La SSTS, la SSS et la GASS, membres corporatifs de la CRS

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La SSTS, la SSS et la GASS, *membres corporatifs de la CRS*

*Comme annoncé dans notre édition du 1<sup>er</sup> septembre 1982, la Société suisse des troupes sanitaires (SSTS) et la Société suisse de sauvetage (SSS), anciennes institutions auxiliaires de la CRS, ont été admises en qualité de membres corporatifs de notre institution lors de l'Assemblée ordinaire des délégués de la CRS des 26 et 27 juin dernier. La Garde aérienne suisse de sauvetage (GASS), quant à elle, bénéficie de ce statut de membre corporatif depuis 1981 déjà.*

*Rappelons que l'organisation qui a obtenu le statut de membre corporatif de la CRS devient, à l'instar d'une de ses sections, membre actif de l'institution, ayant des droits et des devoirs.*

## **La Société suisse des troupes sanitaires (SSTS)**

La SSTS, qui a fêté l'an dernier le centenaire de sa fondation, est affiliée depuis 1882 à la CRS qui, à l'époque, avait pour principale tâche de former des aides et des volontaires pour le service sanitaire de l'armée.

Comme la CRS et l'Alliance suisse des Samaritains, la SSTS compte des sections locales, actuellement au nombre de 48, groupées en 6 associations régionales, dont les présidents et l'Obmann (chef) de la «vieille garde» forment la Commission consultative. Celle-ci, ainsi que la Commission technique, ont pour rôle de conseiller le Comité central, nommé pour quatre ans par l'Assemblée des délégués.

Les membres actifs des sections, actuellement au nombre de 4000, dont un quart de femmes, se recrutent

parmi les hommes aptes au service militaire ou au Service complémentaire, les femmes inscrites au Service de la Croix-Rouge et au service complémentaire féminin, les hommes et les femmes incorporés dans la protection civile, ainsi que parmi d'autres citoyens suisses.

La SSTS vise à promouvoir:

- le perfectionnement hors-service pour tout ce qui concerne le service sanitaire de l'armée,
- l'organisation de la formation militaire technique préparatoire selon les instructions du DMF,
- la participation à la protection civile,
- la défense nationale spirituelle,
- l'entraînement physique,
- les relations de bonne camaraderie.

La SSTS s'efforce également de promouvoir, d'une façon générale, la formation de non-professionnels en matière de soins aux malades et de premiers secours et de propager les principes de la Croix-Rouge parmi ses membres, les participants aux cours et le public en général. En sa qualité de

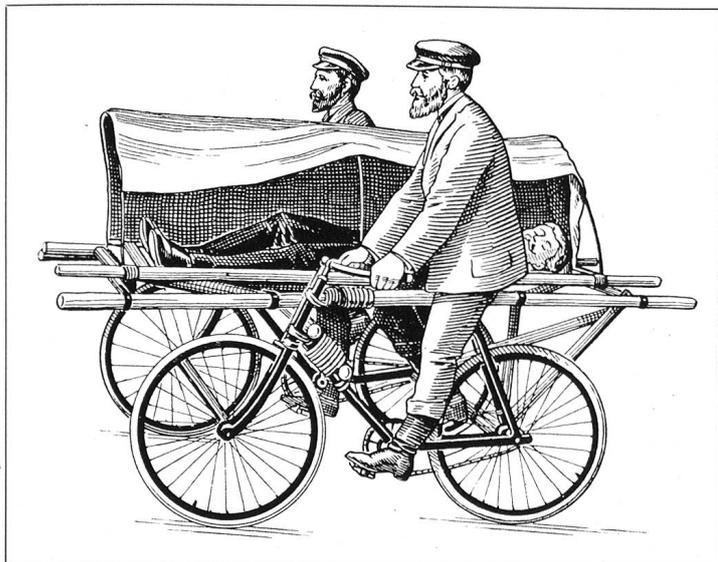
membre actif de la CRS, et comme elle le faisait d'ailleurs précédemment en tant qu'institution auxiliaire, la SSTS est tenue de soutenir la CRS en

*Hier: soldat sanitaire de la  
Première Guerre mondiale.*



*Aujourd'hui: lors d'un exercice, des membres des troupes sanitaires préparent une attelle.*





1913: civière improvisée sur deux vélos;



1983: civière moderne montée sur roues.

mettant au besoin à sa disposition du personnel et du matériel. Jusqu'à présent, cela ne s'est pas avéré utile, puisque notre pays n'a pas connu, heureusement, de catastrophe. Il n'en reste pas moins que les occasions de collaborer sont nombreuses et peuvent le devenir encore plus.

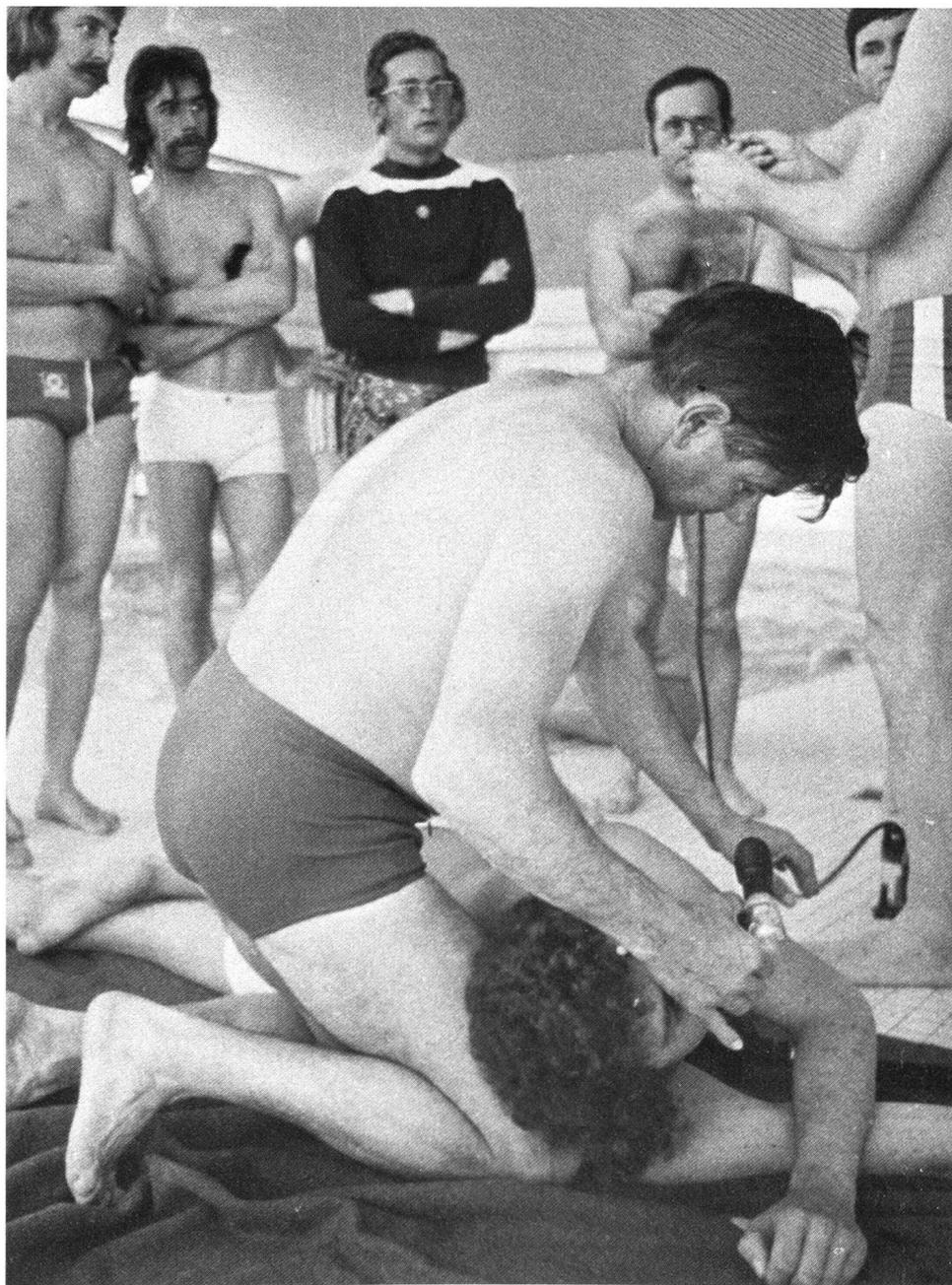
## La Société suisse de sauvetage (SSS)

La SSS, quant à elle, va fêter en 1983 simultanément le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, qui date du 9 avril 1933, et le 20<sup>e</sup> anniversaire de sa collaboration avec la CRS en tant qu'institution auxiliaire. L'affiliation de la SSS à la CRS comme membre corporatif depuis 1982 ne change en rien ses objectifs, ni sa structure. Le but unique de la SSS continue de rester le sauvetage de vies humaines en cas d'accident ou de catastrophe. Ses tâches essentielles sont:

- comme sauveteurs,
- l'information auprès de l'opinion publique,
- la mise en œuvre et le développement de toutes les activités ayant trait au sauvetage.

Une remarque importante: tous les fonctionnaires et moniteurs de cette organisation sont des membres honorifiques avec tous les avantages et les inconvénients que présente cette situation. Car si son président, Eugen Rohr, est très fier de cet état de faits,

Démonstration d'un exercice de réanimation.



il n'en est pas moins conscient de la surcharge de travail que cela peut apporter à certains de ses membres. La Société suisse de sauvetage est composée de 110 sections réparties dans toute la Suisse et regroupées en 6 régions. Fin 1981, elle comptait 20 000 membres. Mais, plus important que le nombre de ses membres reste le nombre de brevets de sauveteurs qu'elle a délivrés.

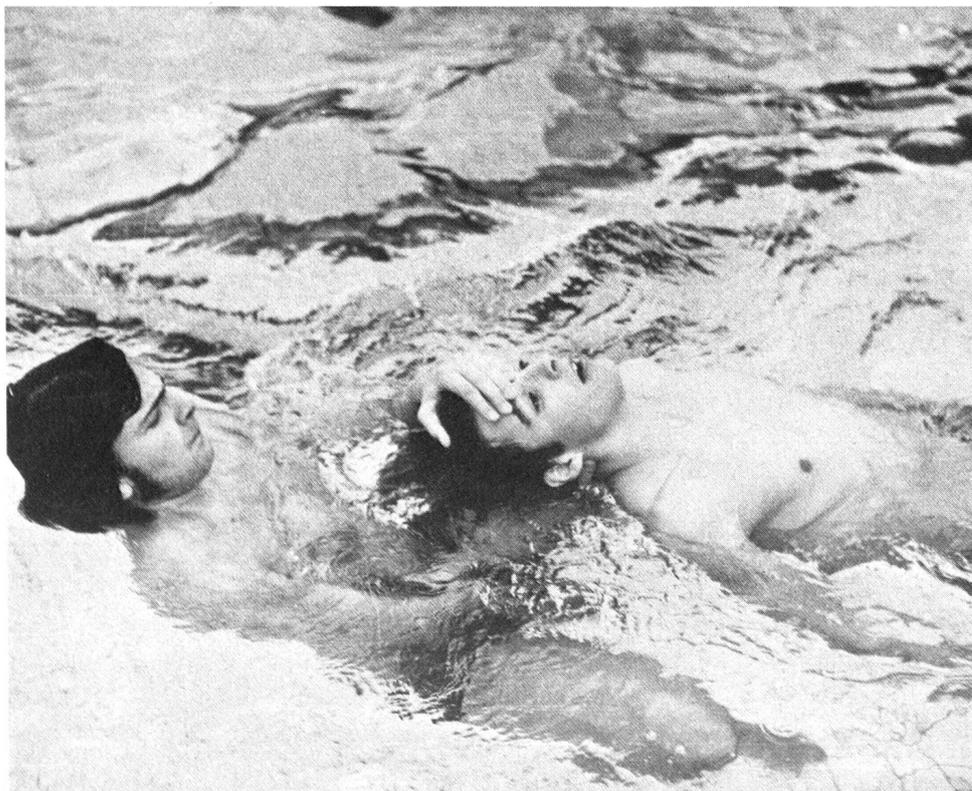
Depuis sa fondation, 100 000 nageurs ont été formés comme sauveteurs (brevet I), 3400 candidats ont reçu leur brevet de moniteur ou d'expert (brevet II). Chaque année, 5000 nouveaux sauveteurs, 150 moniteurs ou experts, 5000 sauveteurs juniors et environs 400 plongeurs viennent augmenter l'armée anonyme de ceux qui aident à sauver des vies humaines. Pour le brevet I, il est nécessaire de posséder des connaissances analogues à celles que l'on acquiert en suivant les cours de premiers secours des Samaritains. Il faut en plus savoir exécuter différents exercices de sauvetage dans et sous l'eau. Pour le Brevet II, il est indispensable, en plus d'un certificat de capacité pédagogique, d'avoir suivi un cours de samaritains.

Certaines sections de la SSS assurent la surveillance des lacs en organisant un service doté de canots-moteurs et d'ambulances. De nombreuses sec-

tions se chargent également de la surveillance bénévole des bords de lacs, de rivières et de piscines. Il va sans dire que chaque membre de la SSS doit être prêt à intervenir partout où cela est nécessaire. Depuis sa fondation, la SSS a combattu énergiquement pour que diminue le nombre de morts par noyade. Grâce à ses appels faits en plusieurs langues, elle a notamment réussi à en faire baisser le pourcentage en Suisse. Cela est en partie dû au fait que les touristes étrangers sont devenus plus prudents. Il y a seulement une dizaine d'années, 70 à 80 touristes étrangers se noyaient chaque année en Suisse, peu conscients qu'ils étaient des dangers que présentent nos étendues d'eau. Si l'on regarde les statistiques, force est de constater que les nombreux appels à la prudence ont été entendus. En 1969, 212 personnes se sont noyées en Suisse, 201 en 1970, 101 en 1972 et 100 en 1973. Depuis, le nombre des noyades n'a jamais plus dépassé la centaine. Bon an, mal an, le nombre des victimes varie de 47 (1977) à 94 (1979).

Dans les années à venir, la lutte va s'intensifier grâce à des campagnes d'information toujours plus importantes auprès de l'opinion publique et à la participation toujours plus active des jeunes aux activités de sauvetage.

*Exercice de sauvetage dans l'eau.*



## La Garde aérienne de sauvetage (GASS)

La GASS, membre corporatif de la CRS depuis 1981, a fêté en 1982 ses trente ans d'existence.

La GASS, fondation à but humanitaire, a deux objectifs essentiels:

- venir en aide à chacun, sans distinction de races, de religion, d'appartenance politique, conformément aux principes de la Croix-Rouge
- apporter les premiers soins aux blessés grâce à l'aide de sauveteurs expérimentés (médecins, infirmiers), suivre l'état du malade et le diriger vers l'hôpital le plus proche ou le plus adéquat à l'état de ses blessures.

La centrale de la GASS fonctionne 24 heures sur 24 et coordonne toutes les opérations, tant en Suisse qu'à l'étranger lorsqu'il s'agit de rapatriements. Quinze bases sont réparties sur tout le territoire suisse: sept appartiennent à la GASS et les huit autres à des compagnies privées d'hélicoptères qui ont des contrats avec la GASS.

Ces bases sont situées de manière que chaque point du territoire suisse soit accessible en vingt minutes de vol au maximum. De jour, cinq minutes après une alarme, l'hélicoptère de sauvetage est en vol. De nuit, il faut compter une petite demi-heure.

La flotte de la GASS se compose de:

- 2 avions-ambulances (type Lear-Jet) basés à Kloten et qui sont utilisés pour les rapatriements. L'équipage se compose de 4 hommes (2 pilotes, 1 médecin, 1 infirmier). Ces avions-ambulances sont de petites «unités de soins intensifs» qui comportent tout le matériel nécessaire aux grands blessés.

- 11 hélicoptères (8 Alouette III et 3 Bölkow) avec un équipage de 3 hommes chacun (1 pilote, 1 homme au treuil, 1 médecin). Ces hélicoptères transportent environ 120 kg de matériel médical. Le treuil est utilisé lorsque l'hélicoptère ne peut se poser sur le lieu de l'accident. Le sauveteur descend alors suspendu par son baudrier près du blessé. Il porte sur son dos un sac de montagne contenant du matériel d'assurage (corde, mous-



*La GASS possède 2 avions-ambulances et 11 hélicoptères de sauvetage; elle dispose également de 15 bases d'intervention réparties géographiquement de manière que chaque endroit du pays soit accessible en 15 minutes de vol. Ci-dessous: la Centrale d'opération de la GASS.*

quetons, pelle, etc.) ainsi que du matériel de premiers soins (perfusions, médicaments, attelle, etc.). Il transporte également un filet horizontal qui permet de monter, à l'aide du treuil, le blessé en position couchée. Ce filet est conçu de telle sorte que même un blessé souffrant de la colonne vertébrale peut être évacué de cette façon.

La GASS a créé un service social qui vient en aide aux blessés qu'elle transporte et qui ont des problèmes financiers. La GASS offre son aide et se met en relation avec les services sociaux et les organisations responsables.

La GASS ne fait aucun transport commercial mais offre son aide à ceux qui le lui demandent pour sauver des vies humaines (transport d'organes, rapatriements, aide aux paysans de montagne, extinction de certains feux à la demande des pompiers, etc.).

La GASS vit grâce à ses membres donateurs, en faveur desquels elle intervient gratuitement tant en Suisse qu'à l'étranger.

Un seul numéro d'alarme: 01 47 47 47.

